

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALLÉE-JONCTION TENUE AU LIEU DES SÉANCES, LUNDI LE 5 FÉVRIER 2024 À 19 H 30 CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

Sont présents :

- Siège #1 - Marie-Ève Roy
- Siège #2 - Dave Vachon
- Siège #3 - Marie-Christine Lavoie
- Siège #4 - Denis Vachon
- Siège #5 - Yannick Rodrigue
- Siège #6 - François Cliche

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Patricia Drouin. Madame Nadia Bisson, directrice générale par intérim, assiste également à la séance.

La personne qui préside la séance, soit Madame Patricia Drouin, informe le conseil qu'à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, elle ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum et un mot de bienvenue, la séance est ouverte.

2024-02-01

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FRANÇOIS CLICHE

ET RÉSOLU le projet d'ordre du jour tel que proposé.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 15 janvier 2024

4 - RAPPORTS DES CONSEILLERS

5 - ADOPTION DES COMPTES

5.1 - Compte à payer

6 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 - Revente du lot 3 715 945

7 - HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 - Échantillonnage des piézomètres

8 - LÉGISLATION

8.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2024-374 Règlement modifiant le plan d'urbanisme 2007-192 et le règlement de zonage numéro 2007-193 afin d'assurer la concordance au schéma portant sur des modifications aux dispositions sur les milieux hydriques

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

10 - VARIA

11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

- 2024-02-02 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
- 3.1 - Séance ordinaire du 15 janvier 2024
- Les conseillers ayant pris connaissance du procès-verbal avant la présente séance,
- IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Christine Lavoie
- ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024 tel que rédigé.
- Adopté à l'unanimité des conseillers présents
- 4- RAPPORTS DES CONSEILLERS
- Les conseillers font un suivi des comités qu'ils suivent et les activités auxquelles ils participent.
- 2024-02-03 5 - ADOPTION DES COMPTES
- 5.1- Compte à payer
- À la suite de la lecture des comptes figurant sur les chèques numérotés de 9154 à 9156 inclus ainsi que les prélèvements,
- IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Dave Vachon
- ET RÉSOLU d'effectuer les paiements des comptes préalablement présentés pour un montant de 265 690.00\$.
- Adopté à l'unanimité des conseillers présents
- 2024-02-04 6 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- 6.1- Revente du lot 3 715 945
- CONSIDÉRANT QUE l'édifice du lot 3 715 945 été démoli à la suite des dommages causés par l'inondation centenaire d'avril 2019;
- CONSIDÉRANT QUE l'occupant de la propriété voisine et a manifesté l'intérêt d'acquérir ce terrain;
- CONSIDÉRANT QUE ce terrain est situé dans la zone d'intervention spéciale (ZIS) et, de ce fait, ne permet qu'une utilisation de cour, entrée, stationnements et interdit toute construction neuve ou agrandissement de bâtiment existant;
- IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Eve Roy
- ET RÉSOLU que le terrain du lot 3 715 945, d'une superficie de 564.2 mètres carrés, vacants à la suite de la démolition de l'immeuble qui l'occupait, soit cédé à l'occupant de la propriété voisine au lot 3 715 945 la somme de 1 \$; les frais notariés, les frais de lotissement et les frais d'arpentage pour la fusion obligatoire des deux lots devront être payés par le ou les acheteurs. La vente est faite sans garantie légale. Il est également résolu que la mairesse et la directrice soient et sont, par la présente, autorisées à signer le contrat notarié et/ou tout document relatif à ce dossier.
- Adopté à l'unanimité des conseillers présents
- 2024-02-05 7 - HYGIÈNE DU MILIEU
- 7.1- Échantillonnage des piézomètres

CONSIDÉRANT QUE cinq piézomètres sont en place dans le secteur du Coteau-des-Sables pour assurer la sécurité des puits d'alimentation en eau potable situés sur le chemin de l'Écore Nord;

CONSIDÉRANT QUE ces piézomètres sont en zone urbaine active de façon continue durant toute l'année;

CONSIDÉRANT QU'il y a un piézomètre dans les pentes de ski pour assurer la sécurité du puits d'alimentation en eau potable situé à côté de l'usine Olymel;

CONSIDÉRANT QUE l'activité des gravières en haut des pentes de ski est inexistante en hiver;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Vachon

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale à prendre les mesures nécessaires, pour et au nom de la Municipalité de Vallée-Jonction, afin de mandater la firme Akifer pour échantillonner les 5 piézomètres du Coteau-des-Sables douze fois par année et celui des pentes de ski six fois par année pour un total de 66 échantillonnages et ce, selon le détail des coûts soumissionnés par la firme sous le numéro de référence PR23-584.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

8 - LÉGISLATION

8.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2024-374 Règlement modifiant le plan d'urbanisme 2007-192 et le règlement de zonage numéro 2007-193 afin d'assurer la concordance au schéma portant sur des modifications aux dispositions sur les milieux hydriques

AVIS DE MOTION EST DONNÉ PAR Monsieur François Cliche qu'il y aura adoption lors d'une prochaine séance du règlement 2024-374 Règlement modifiant le plan d'urbanisme 2007-192 et le règlement de zonage numéro 2007-193 afin d'assurer la concordance au schéma portant sur des modifications aux dispositions sur les milieux hydriques.

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé, une copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil et une dispense de lecture est également déposée.

2024-02-06

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions des citoyens portent sur les projets d'infrastructures, la fermeture d'Olymel (vs l'évaluation municipale, vs le Club Ski Beauce), l'avenir du point de service Desjardins, le projet de lettrage 3D, la revitalisation des terrains laissés vacants à la suite des inondations de 2019, l'entretien de la cour de l'Église, le poste de directeur général actuellement vacant et la formation nautique des pompiers.

10 - VARIA

Aucun sujet à cet article de l'ordre du jour.

2024-02-07 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST RÉSOLU de lever la séance. Il est 20 h 03.

Patricia Drouin, mairesse

Nadia Bisson, directrice générale par intérim

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Je, Patricia Drouin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal.

Patricia Drouin, mairesse